



Site du SNES

services, rémunération

Maxima de services en CPGE

Pour un horaire complet en CPGE

16 octobre 2008

Nous présentons ici les textes officiels réglementant les services horaires des professeurs ayant un service complet en classe préparatoire.

Les maxima de service des professeurs donnant tout leur enseignement en CPGE sont réglementés par le décret n°50-581 du 25 mai 1950, articles 6 et 7. Depuis 1950, la structure des CPGE a évolué, avec la création de filières et de disciplines nouvelles.

Après un long combat syndical, le décret de 1950 a été complété par la circulaire 2004-056 du 29 mars 2004 qui aligne l'ensemble des professeurs de CPGE, quelle que soit la discipline, sur le cas le plus favorable.

Voici les maxima de service des professeurs de CPGE

Effectif de la classe	deuxième année	première année
36 élèves ou plus	8 heures	9 heures
Compris entre 20 et 35 élèves	9 heures	10h
19 élèves ou moins	10 heures	11 heures

La classe est l'ensemble des élèves devant lesquels le professeur enseigne, les effectifs sont appréciés à la date du 15 novembre.

La difficulté concerne les professeurs qui enseignent dans plusieurs classes, avec des niveaux ou des effectifs différents. On prend alors le maximum de service le plus favorable, avec les effectifs les plus favorables.

En référence à l'alinéa 3 de l'article 6 du décret de 1950 (repris à l'article 7), *pour les professeurs faisant tout leur service dans deux classes des classes considérées, si l'une seulement des deux classes compte plus de 35 élèves, le maximum de service du professeur sera le même que si les deux classes comptent plus de 35 élèves ; si l'une des deux classes compte entre 20 et 35 élèves et l'autre moins de 20 élèves, le maximum de service du professeur sera le même que si les deux classes comptaient entre 20 et 35 élèves.*

Il n'y a pas de condition minimale horaire.

Par ailleurs, ces maxima s'appliquent aux professeurs de CPGE qu'ils aient une nomination sur poste CPGE ou non. C'est le cas, par exemple, des TZR qui ont un service complet en prépa.